

# GRILLE DE VÉRIFICATION DE LA TROUSSE DE PREMIERS SECOURS

Matériel obligatoire	Quantité	Grille de vérification du contenu de la trousse												
<i>Guide pratique du secouriste en milieu de travail – Protocoles d'intervention</i>	1													
Ciseaux à bandage	1													
Pince à échardes	1													
Épingles de sûreté	12													
Pansements adhésifs (diachylons) stériles, enveloppés séparément	25													
Compresses de gaze stérile (101,6 mm x 101,6 mm)	25													
Rouleaux de bandage de gaze stérile (50 mm x 9 m)	4													
Rouleaux de bandage de gaz stérile (101,6 mm x 9 m)	4													
Pansements compressifs (101,6 mm x 101,6 mm) stériles, enveloppés séparément	4													
Bandages triangulaires	6													
Rouleau de ruban adhésif (diachylon) 25 mm x 9 m)	1													
Tampons antiseptiques enveloppés séparément	25													
Épinéphrine (pour le secteur « forêt »)														
Matériel supplémentaire suggéré														
Gants jetables														
Compresse froide instantanée														
Masque de poche avec soupape unidirectionnelle pour la réanimation cardiorespiratoire (RCR)														
Aide-mémoire <i>Que faire lors d'une exposition au sang?</i> (DC100-498), publié par la CNESST														
	Vérifié par →													
	Signature													
	Date													

## Trousse de premiers secours

La trousse doit se trouver dans un endroit facile d'accès et le plus près possible des lieux de travail. Elle doit être complète, transportable et disponible en tout temps. La trousse et son contenu doivent être tenus propres et en bon état.

La date d'expiration du matériel doit être vérifiée régulièrement et le matériel doit être renouvelé, s'il y a lieu. Tout matériel souillé (par du sang, de l'huile, etc.) ou jauni par le temps doit être remplacé immédiatement. Il n'est pas nécessaire de remplacer les trousse de premiers secours tous les trois ans.

**Note. – La trousse ne doit pas contenir de médicaments.**

Source : CNESST